

ARRETE DU MAIRE N° 21 - 656

Mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à l'Espace Photo et au club photo « Objectif Photo » de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Geneviève-des-Bois

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de l'Espace Photo, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre Coston – située 56 rue du Maréchal Foch 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de la Maison des Jeunes et de la Culture, pour le club photo Objectif Photo, représentée par sa Présidente Madame Sabine Canale-Yacoub – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre aux deux clubs photo d'organiser deux expositions d'auteurs communes intitulée « Vision Plurielle », ouvertes au public du 8 au 30 janvier 2022,

ARRETE,

Article 1 :

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à l'Espace Photo, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre Coston – située 56 rue du Maréchal Foch, et à la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Sabine Canale-Yacoub – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Article 2 :

Une convention de mise à disposition sera établie entre les trois parties,

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 19 novembre 2021

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

